Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20260205-05_02_2026_08-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 5 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le cinq février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absent : 1 Pouvoir : 0

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Régine POILVÉ, Anthony DESCHAMPS, Florian RESLOU, Cécile CHENU, Didier BECK

Absente : Marine DESPRAT

Secrétaire de séance : Jean-Luc HAGUET

05/02/2026-08	**CIMETIÈRE : VALIDATION DU DEVIS DE RÉPARATION DU MUR ACCIDENTÉ** 9.1 – Autre domaine de compétences des communes

Monsieur le Maire rappelle l'incident intervenu le 4 novembre 2025 ayant causé la destruction partielle du mur du cimetière le long de la route de Broons.

Suite à l'expertise en date du 16/12/2025, la commune a obtenu un remboursement pour ce sinistre d'un montant de 6 621.00 € déduction faite de la franchise (258 €). Ce remboursement correspond au devis établi par la SARL LEPAGE pour la reconstruction du mur ;

Le devis de la SARL LEPAGE s'élève à 5 732.50 € HT soit 6 879.00 € TTC.

Le remboursement ayant été obtenu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le devis de la SARL LEPAGE d'un montant de 5 732.50 € HT soit 6 879.00 € TTC.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc HAGUET

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 12/02/2026
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL